



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Réunion restreinte du Mercredi 17 avril 2019

Présents : Commission restreinte

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes) à compter du lendemain du jour de la notification (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

U13

Considérant la multiplication des demandes de report de match tardives et non réglementaires (Art.6 du règlement sportif du district soit 10 jours avant la date de la rencontre) la Commission décide d'accepter exceptionnellement les demandes faites obligatoirement par Footclubs et comportant l'accord des 2 clubs avant le mercredi précédant la rencontre afin que la Commission puisse les examiner lors de sa réunion.

Toutes les demandes après cette date ne pourront être acceptées.

L'absence du vainqueur de la jonglerie dans « Observations d'après match » aura pour conséquence 0 point aux 2 équipes pour la jonglerie.

La Commission demande aux clubs de noter sur les courriers la division, la poule et le n° de match et d'adresser leur courriel pour U13 à competitions@gironde.fff.fr

DIVISION 1

Report de match

Match du 4 mai 2019 à jouer le 18 mai 2019
(Qualification d'AMBARESIENNE 1 à la finale régionale du Pitch)

- Match 21283636 COTEAUX LIBOURNAIS 1 (553792) / AMBARESIENNE ES 1 (550784) Poule C

DIVISION 4

Report de match

Match du 4 mai 2019 à jouer le 18 mai 2019
(Qualification de GIRONDINS Bx 2 à la finale régionale du Pitch féminin)

- Match 21284087 BELIN BELIET 1 (505681) / GIRONDINS DE BX 2 (500211) Poule A



DIVISION 5

Feuilles de matchs non parvenues

3^{ème} rappel feuille de match du 30 mars 2019

- Match 21284305 ST EMILIONNAIS 2 (580630) / GAURIAGUET PEUJARD 1 (530681) Poule C

La Commission précise que dans le cas du non envoi de la feuille de match avant le 24 avril la Commission donnera match perdu par pénalité à l'équipe de ST EMILIONNAIS FC2

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE		Anomalies	*Tarifs
30 mars 2019	C	21284305	ST EMILIONNAIS FC 2	580630	Feuille de match en retard (+15j)	80€

**Le Président de la Commission Football Animation
et à effectif réduit**

Jean-Luc BIDART